



Dossier du BHI N° S3/3055

LETTRE CIRCULAIRE 78/2014
1^{er} décembre 2014

RAPPORT SUR LA 94^{ème} SESSION DU COMITE DE LA SECURITE MARITIME DE L'OMI

Références :

- A. LC de l'OHI 42/2014 du 11 juin – *Rapport sur la 93^{ème} session du Comité de la sécurité maritime de l'OMI*
- B. LC de l'OHI 50/2014 du 9 juillet – *Rapport sur la 1^{ère} session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR 1)*
- C. LC de l'OHI 52/2014 du 21 juillet – *Proposition de soumission sur la « e-navigation » à la 94^{ème} session du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC 94)*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme indiqué en référence A, la 94^{ème} session du comité de la sécurité maritime (MSC94) de l'Organisation maritime internationale (OMI) s'est tenue au siège de l'OMI à Londres, du 17 au 21 novembre. Le président Robert WARD et l'adjoint aux directeurs David WYATT représentaient l'OHI.
2. Les paragraphes qui suivent couvrent des questions d'intérêt particulier pour l'OHI.
3. Le MSC a approuvé et adopté le texte du Recueil international de règles applicables aux navires exploités dans les eaux polaires (Recueil sur la navigation polaire) et un nouveau chapitre XIV de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie en mer (SOLAS) sur les « mesures de sécurité pour les navires exploités dans les eaux polaires ». La contribution de l'OHI dont il a été rendu compte en référence A a été acceptée sans changement ni commentaire. Le Recueil sur la navigation polaire et le chapitre XIV de SOLAS entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour les nouveaux navires construits après cette date. Les navires construits avant le 1^{er} janvier 2017 devront satisfaire aux exigences pertinentes du Recueil sur la navigation polaire avant la première visite intermédiaire ou de renouvellement, selon celle qui intervient en premier, effectuée après le 1^{er} janvier 2018.

SMDSM et système de télécommunications mobiles par satellite Iridium

4. Le MSC a pris note de l'approbation par le sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage, à sa première session (NCSR 1, cf. référence B), de l'examen général du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) et, du fait des travaux détaillés en cours, a convenu de reporter l'échéance du résultat prévu d'une année supplémentaire, à 2018. Le MSC a approuvé le document MSC.1/Circ.1310/Rev.1, Manuel conjoint OMI/OHI/OMM révisé sur les renseignements de sécurité maritime (Publication de l'OHI S-53), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.
5. Il a été convenu que l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO) entreprendra une évaluation technique et une revue système du système de télécommunications mobiles par satellite Iridium dans le cadre du processus d'agrément d'Iridium en tant que fournisseur de services de télécommunications mobiles par satellite du SMDSM, conformément à la résolution de l'OMI A.1001(25) telle qu'amendée et prenant en compte les directives exposées dans le document MSC.1/Circ.1414. L'IMSO a été chargée de réunir un groupe

d'experts et de fournir un rapport d'évaluation au NCSR. Le secrétariat de l'OMI a été chargé de superviser le processus d'évaluation. Il a été convenu que toute autre préoccupation des Etats membres concernant l'utilisation du système Iridium, particulièrement celles qui ne sont pas couvertes par la résolution de l'OMI A.1001(25), telle qu'amendée, et la circulaire MSC.1/Circ.1414, devrait être soumise au NCSR 2 pour plus ample examen.

Mesures relatives au trafic maritime et cartographie

6. Le MSC a également traité différentes questions relatives à l'hydrographie et à la cartographie marine, y compris celles examinées au NCSR 1, qui s'est réuni en juillet (cf. référence C). Les principaux items comprenaient l'adoption d'une nouvelle mesure d'organisation du trafic, d'un dispositif de séparation du trafic et d'une zone de danger couvrant le détroit de Gibraltar ; des amendements aux mesures d'organisation du trafic, aux dispositifs de séparation du trafic et aux zones de danger dans les sites du promontoire de Chengshan Jiao, au large de la Frise, au large de Tanger-Med, de North Hinder à la baie d'Helgoland, du Grand Chenal du Nord-Est, de l'entrée de Jomard (Papouasie-Nouvelle-Guinée); des amendements au système actuel de compte rendu obligatoire de navires au large du promontoire de Chengshan Jiao. Le MSC a annulé une zone à éviter dans les récifs de la Grande Barrière. Il a été décidé que ces mesures seront appliquées le 1^{er} juin 2015, c'est-à-dire six mois après leur adoption.

« e-Navigation »

7. Le MSC 94 a approuvé le plan d'application de la stratégie en matière de « e-navigation » (SIP) avalisé par le NCSR 1 (cf. référence B). Le MSC a appuyé les propositions contenues dans le document MSC 94/18/8 qui en vue de la poursuite du suivi de l'application de la « e-navigation » par l'OMI. Ce document était coparrainé par un certain nombre d'Etats membres de l'OMI, l'OHI (cf. référence C) et des organisations internationales non-gouvernementales. Il a reçu un large soutien et était en phase avec les commentaires relatifs à la « e-navigation » émis par le Secrétaire général de l'OMI au cours de son discours d'ouverture de la session.

8. Les discussions sur la « e-navigation » ont souligné la lourde charge de travail actuelle du NCSR et la nécessité d'établir des priorités dans les tâches identifiées dans le SIP pour aider l'OMI à concentrer ses efforts. Singapour a suggéré une marche à suivre, soutenue par le MSC, basée sur les mesures détaillées ci-dessous :

- Examiner les tâches listées dans le SIP et réduire le nombre de résultats, en prenant en considération les tâches qui ont été achevées ou sont en voie d'achèvement ;
- Préparer chacun des résultats examinés en termes SMART (spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps), conformément aux informations requises dans l'annexe 3 à la résolution de l'OMI A.1062(28);
- Préparer un plan global de priorité des travaux qui inclut le temps requis pour l'achèvement de chaque résultat ; et
- Soumettre ces résultats au MSC 95 pour examen et inclusion en tant que résultats prévus dans le prochain ordre du jour biennal (2016-2017) du Comité.

9. La Norvège s'est portée volontaire pour coordonner les discussions de façon à ce que les solutions et les tâches du SIP puissent être présentées à la prochaine session du MSC, conformément aux orientations proposées par Singapour et avalisées par le Comité.

Membres du Comité

10. Le MSC a réélu à l'unanimité le M. Christian BREINHOLT (Danemark) en tant que président et le commandant Muhamad SEGAR (Singapour) en tant que vice-président du Comité pour 2015.

Compte rendu de la session

11. Le compte rendu final du MSC 94 (MSC 94/21) sera publié sur le site web de l'IMO, à la rubrique IMODOCS, en temps voulu.

Prochaine session

12. Il est actuellement prévu que la 95^{ème} session du MSC se tienne au siège de l'OMI, à Londres, du 3 au 12 juin 2015.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Président